

La rentrée 2023 s'avère d'ores et déjà compliquée pour les personnels de l'Éducation nationale.

En effet, dans le **second degré**, la situation reste critique : plus de 4 000 postes d'enseignant-es sont restés vacants à cette rentrée, suite au faible nombre de candidat-es inscrit-es. Dans le **premier degré**, le recrutement de contractuel·les dès l'été montre également que le déficit en ressources humaines s'accroît dramatiquement.

Comment comprendre autrement cette pénurie de personnels et de candidat-es pour « le plus beau métier du monde » que par le constat d'un effondrement de l'attractivité du métier ?

Les métiers de l'Éducation sont aujourd'hui au bord du gouffre et selon une étude de la DEPP réalisée cet automne, le constat est édifiant.

- Le degré de valorisation du métier d'enseignant-e exprimé par les collègues est en moyenne de 2,5/10
- Le temps de travail hebdomadaire déclaré est en moyenne de 43h, allant de 35 à 65 h !!
- Le sentiment d'épuisement professionnel exprimé par les collègues est en moyenne de 6,5/10

Le Pacte enseignant et la poursuite des suppressions de postes dans le second degré (- 481 emplois dans le second degré pour la rentrée 2023 et portant à - 8 381 emplois dans le second degré en 6 ans) aggravent encore la situation alors que, pour **assurer des enseignements et une éducation de qualité**, il est urgent :

- D'améliorer les conditions de travail des personnels de l'Éducation et d'études des élèves, et d'engager une revalorisation ambitieuse et sans contreparties des personnels de l'Éducation pour recruter les personnels qui manquent en nombre à tous les étages.
- De réduire les effectifs en classe qui sont aujourd'hui en France parmi les plus importants d'Europe ;

Dans le premier degré, après des années d'affichage d'une priorité en termes de moyens, plus de 1 000 postes sont supprimés. Dans notre académie et département, cela signifie une dotation nulle qui augure des fermetures conséquentes de classes.

Pour la FSU, c'est donc **NON au conditionnement de toute revalorisation** liée à des missions et des tâches supplémentaires, alors que les personnels sont déjà complètement épuisés, et subissent, de plus, comme toutes et tous les autres salarié-es, toutes les conséquences de l'inflation et de l'augmentation des prix des énergies et de certaines matières premières, dans leur vie personnelle mais aussi professionnelle.

La **suppression des heures de Technologie en 6^{ème}** est scandaleuse. Supprimer une discipline qui contribue à l'émancipation des élèves en complémentarité avec les autres, à l'accès aux enseignements technologiques purs, mais encore à la formation au numérique, n'est pas acceptable. Cette décision est uniquement une décision comptable, liée au manque de professeur-es et au coup médiatique lié à la mise en avant des maths et du français. *Aucun arrêté n'est paru pour officialiser cette annonce !*

La FSU s'oppose donc à la suppression de la technologie en 6^{ème}, et rappelle aussi son opposition à l'École des fondamentaux de Blanquer et Ndiaye, dont la restriction des enseignements ne correspond pas à des enseignements et une éducation émancipatrice des élèves.

Le démantèlement de l'enseignement professionnel est engagé : la réforme annoncée est une grave attaque contre le principe d'un droit à l'éducation universel. En effet, le lycée professionnel serait détourné de sa fonction première, enseigner et éduquer, pour se plier aux exigences du monde de l'entreprise. L'entrée de celles-ci dans les CA remet en question la neutralité des établissements scolaires. La fin des garanties du cadre légal des horaires disciplinaires remet en question l'égalité de traitement des élèves en fonction de leurs établissements et de leur lieu de vie. Cette réforme a de plus une incidence néfaste sur l'organisation des emplois du temps de l'année, dans des LP entièrement organisés pour les élèves en apprentissage, peu nombreux dans les classes. Elle complexifie encore la création de ces derniers au détriment des élèves en formation initiale.

Nous dénonçons le conditionnement des moyens à des projets comme cela est proposé dans le cadre du CNR. Il est scandaleux de vouloir conditionner les moyens destinés aux élèves et à leurs conditions d'étude à des projets : l'éducation de qualité n'est donc plus un droit pour toutes et tous mais seulement celui de quelques-un-es ?

En Isère, si on peut se féliciter d'un arrêt de l'hémorragie des moyens pour la rentrée 2023, le montant de l'enveloppe attribuée au département ne permet pas de compenser les pertes sèches subies lors du précédent quinquennat et continuera à contraindre les établissements à devoir gérer la pénurie.

La mise en concurrence des moyens que provoque l'application de la réforme du collège par les dotations globalisées est contraire à l'idée que nous nous faisons d'une éducation pour tous et toutes, laquelle est guidée par les besoins. Les personnels font également les frais de cette politique qui complique leur métier avec de trop nombreux compléments de service.

Pour l'**Éducation prioritaire**, nous constatons une remise à plat de l'allocation différenciée des moyens et un alignement au H/E en particulier pour certains REP et REP+. La diminution des moyens proposée dans de nombreux établissements REP (avec une baisse du H/E dans la plupart d'entre eux) pose la question de l'équité : il s'agit, rappelons-le, d'éducation prioritaire. Dans plusieurs d'entre eux, la baisse des moyens est incompréhensible car elle dépasse les pertes qui pourraient être liées à des pertes de division : Picasso, Le Grand Champ, Aragon, Vercors, et Lucie Aubrac (REP+). Ces deux derniers annoncent le début d'une grève reconductible dès la semaine prochaine avec l'appui de la FSU pour revendiquer les moyens nécessaires à l'éducation prioritaire.

En parallèle, on peut constater que le collège **Europole**, ayant un des IPS parmi les plus favorisés du département, gagne 15 H, alors même qu'il bénéficie déjà d'un H/E supérieur à celui de 8 des 11 collèges REP du département.

La FSU dénonce ces inégalités, insupportables dans un contexte où la précarité explose **et quand de plus en plus de familles de nos élèves** passent sous le seuil de pauvreté. Elle rappelle son exigence de services publics de qualité assurant une réelle égalité entre les citoyens.

La circulaire de 2015 précise, pour les **SEGPA**, que :

*« Les enseignements en SEGPA s'appuient sur les programmes et les compétences visés en collège. **La SEGPA doit avoir une taille minimale de quatre divisions (de la sixième à la troisième) pour permettre aux élèves d'accomplir un cursus complet dans un même collège.** »*

Le texte réglementaire n'est pas respecté dans 4 collèges : les collèges Chartreuse, Marcel Chêne, Mauberret, Les Mattons, dans lesquels apparaissent des demi-divisions. Si l'on en croit les résultats PISA, ou ceux des évaluations nationales, il ne semble pourtant pas que le nombre d'élèves en difficulté grave ou persistante soit en baisse. Ne pas respecter une circulaire édictée par sa propre administration pose problème, que nous retrouvons aussi dans les effectifs d'élèves ULIS collège réglementairement limités à 10, ou le nombre d'heures d'accompagnement par les AESH non honorées.

Transports UNSS : un nouvel accord cadre qui attribue le marché au niveau national à une compagnie de transport, conduisant à une gabegie financière !

A cette rentrée de janvier 2023, les directeurs et directrices de services UNSS dans les territoires, les coordonnateurs et coordonnatrices de district et les enseignant·es d'EPS ont découvert l'« accord cadre transport UNSS » décidé par la Direction nationale de l'UNSS.

Au motif de sécuriser les finances de l'UNSS, la direction nationale UNSS propose des modalités de fonctionnement qui vont non seulement complexifier et ralentir toutes les procédures de commande des bus pour les rencontres UNSS, mais vont aller à l'encontre même de la réduction des coûts de transports.

Certaines factures vont être multipliées par deux, trois, voire jusqu'à cinq. Certains bus vont circuler à vide sur plusieurs dizaines, voire plus d'une centaine, de kilomètres. Une véritable hérésie dans ces temps où on enjoint toute la population, les services publics, les entreprises ... à la sobriété et à la diminution de l'empreinte carbone !

C'est à très court terme, la suppression de nombreuses rencontres UNSS, cœur même du sport scolaire. La motivation et les progrès des élèves vont être considérablement réduits. Le service public du sport scolaire aura la plus grande peine à remplir le rôle et les missions qui lui sont dévolus.

Dans l'intérêt premier des jeunes licencié·es à l'UNSS, nous demandons l'arrêt immédiat de ces nouvelles dispositions.

Enfin, la FSU dénonce également la réforme des retraites du gouvernement qui porte à 64 ans l'âge de départ à la retraite, avec ou sans, et surtout avec décote, et avec allongement de la durée des cotisations. Ce sont, de plus, les plus précaires des personnels et les femmes qui en paieraient le prix fort : dans l'Éducation, les premières et premiers de cordées seraient les AED, les AESH, les contractuel·les, tou·tes les agent·es soumis·es à des carrières plus courtes ou hachées, moins bien rémunéré·es... Dans tous les cas, en grande majorité les femmes.

En conséquence, la FSU 38, dans le cadre intersyndical Éducation et dans le cadre interprofessionnel unitaire, appelle à participer massivement à la grève le 31 janvier.